

## SITOM Sud Rhône

Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures  
Ménagères  
262 rue Barthélémy Thimonnier- 69530 Brignais  
Tel : 04 72 31 90 88 / Fax : 04 78 05 15 19  
Mail : [contact@sitom-sudrhone.com](mailto:contact@sitom-sudrhone.com)  
Web : [www.sitom-sud-rhone.com](http://www.sitom-sud-rhone.com)

### Les déchetteries pour vos cartons : 2m<sup>3</sup> par jour

#### Mornant : lieu dit « Le Jonan »

Tel : 04 78 48 70 93

Du lundi au vendredi : 9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00

Samedi : 9h00 – 18h00

#### Chabanière (St-Didier-sous-Riverie) : lieu dit « Les Bonnières »

Tel : 04 78 81 85 39

Lundi/mercredi/vendredi : 14h00 – 17h45

### Des lois protectrices de l'environnement

- Loi du 15 Juillet 1975 précisant que tout détenteur de déchet est responsable de son élimination;
- Loi du 13 Juillet 1992 s'orientant vers une valorisation matière ou énergétique pour limiter l'apport en décharge aux déchets ultimes;
- Décret du 13 Juillet 1994 interdisant le brûlage, l'enfouissement ou l'abandon de déchets. Ce décret impose aux entreprises d'assurer la valorisation (recyclage, réemploi, etc...) de leurs déchets d'emballages;
- Arrêté du 18 décembre 2013 interdisant le brûlage des déchets à l'air libre ou via un incinérateur.

### Les interdictions

Il est interdit par la loi de :

- mélanger les déchets dangereux avec d'autres déchets;
- déposer les déchets en décharge sauvage ou les enfouir dans la nature;
- vider les produits dangereux à l'égout.



#### Communauté de communes du Pays Mornantais

50, avenue du Pays Mornantais  
CS40107 69440 Mornant  
Tél : 04 78 44 14 39  
Fax : 04 78 44 08 80  
[copamo@cc-paysmornantais.fr](mailto:copamo@cc-paysmornantais.fr)  
>>> [www.copamo.fr](http://www.copamo.fr)

#### Service Développement économique & Tourisme

Même adresse  
04 78 44 72 42  
[conomie@cc-paysmornantais.fr](mailto:conomie@cc-paysmornantais.fr)



85 points d'apport volontaire répartis sur les 14 communes du Pays Mornantais



# Bien gérer vos déchets professionnels

## vers une solution locale



Vous êtes artisan, commerçant ou industriel  
exerçant sur la COPAMO ?  
Comment traiter vos déchets ?

Plusieurs entreprises locales vous proposent  
des solutions.



>>> [www.copamo.fr](http://www.copamo.fr)

Cette plaquette vous présente les entreprises du territoire du Pays Mornantais qui pourront récupérer et traiter vos déchets. Nous vous rappelons que les déchetteries acceptent uniquement vos cartons.



## 1 SOPRODEM

197 chemin de l'ancien canal de la Madeleine  
69440 St Maurice sur Dargoire  
Tél : 04 77 29 61 10 / 06 28 19 19 85  
Fax : 04 77 29 65 05  
Mail : soprodem@choltonserp.com



Déchets inertes : Bétons - Pierres - Déblais (non recyclable) - Gravats



Déchets industriels banals : cartons - métaux - ferrailles - bâches ou films plastiques - lampes et néons

## 2 COMPOSTIÈRE DES COTEAUX DU LYONNAIS

A proximité de la déchetterie de Mornant  
Route du Rosséon  
Tél : 06 88 96 88 41 / 07 61 98 62 96  
Mail : yallou@hotmail.com



Déchets verts : branches - gros bois - souches - matières fermentescibles - emballages bois alimentaire en petite quantité.

## 3 DMS

760, Chemin de la Rosette  
Parc d'Activités de la Ronze—69440 Taluyers  
Tél : 04 78 48 76 78 / 09 71 45 34 49  
Mail : dms69@wanadoo.fr



Déchets inertes (Carle TP) : bétons - pierres - tuiles - céramiques - gravats - plâtres - déblais sans plâtres



Déchets industriels banals : cartons - papier de bureaux - plastiques - PVC - métaux - verres - bois - ferrailles - bâches ou films plastiques



Déchets verts : végétaux et souches



Autres services : pose de bennes et démolition

## 4 MGB et CARRIÈRE COMBE CHAVANNE

140, Rue Frédéric Monin  
Parc d'activités Les Platières - 69440 Mornant  
Tél : 04 78 48 20 23  
Fax : 04 78 48 23 06  
Mail : mgbtp@mgbtp.fr



Déchets inertes : bétons triés < 1M - pierres triées - tuiles triées - céramiques triées - gravats - déblais inertes de classe 3

## SITOM Sud Rhône

Des points d'apport volontaire pour vos déchets ménagers recyclables :

- **Conteneurs jaunes** : tous plastiques ménagers souples et rigides, briques alimentaires, boîtes cannettes métal, aérosol, cartonnettes...
- **Conteneurs bleus** : magazines, journaux, papiers, cahiers, livres, enveloppes...
- **Conteneurs verts** : bouteilles, bocaux en verre



85 points d'apport volontaire sont répartis dans nos 14 communes et les 3 parcs d'activités.

